



**ARRETE MUNICIPAL
AUTORISANT LA POURSUITE
DE L'EXPLOITATION
DU CENTRE SOCIO CULTUREL
« LE TRIANON »**

Le Maire de la Commune de Lion sur Mer,

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 111-8-3, R 111-19-11 et R 123-46
Vu l'arrêté du 25 Juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
Vu les arrêtés des 4 juin 1982 et 21 juin 1982 modifiés, portant approbation des dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de types R/N ;
Vu l'arrêté du 23 juin 1978 modifié, relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, de bureaux ou recevant du public ;
Vu les textes et normes en vigueur relatifs à l'emploi et à l'utilisation des matériaux et éléments de construction ;
Vu les procès-verbaux émanant des différentes commissions
Vu l'avis favorable délivré par la commission de sécurité de l'arrondissement de CAEN le 24 février 2026 ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

La poursuite de l'exploitation du centre socio culturel « Le Trianon » ERP n° 365 00002 type L / N / T classé en 3^{ème} catégorie, sis, Boulevard du Calvados est autorisée.

Article 2 :

Les prescriptions formulées par le service départemental d'incendie et de secours le 24/02/26, dont la copie est ci-jointe, seront respectées dans les plus brefs délais et devront avoir été intégralement exécutées lors de la prochaine visite périodique.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant.

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Calvados,
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Ouistreham,
- Monsieur le policier Municipal de Lion sur Mer,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Lion sur Mer, le 25 février 2026

Le Maire
Magali SAINT

P.J.

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20260225-ARRETE-25-02-26-AR
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026